



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1 013) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «CMMP ASSOCIATION CHŒUR
MELOMEN PARIS», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-447
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « CMMP Association Chœur Melomen Paris » représentée par son Vice- Président Interne du chœur Mélomen, Monsieur Dominique LE POGAM, dont le siège est situé C/O Centre LGBT, 63 rue Beaubourg 75003 Paris, d'organiser une répétition, dans la salle Berlioz, le 20 octobre 2024 de 10h00 à 18h00;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « CMMP Association Chœur Melomen Paris » représentée par son Vice- Président Interne, Monsieur Dominique LE POGAM, dont le siège est situé C/O Centre LGBT, 63 rue Beaubourg 75003 Paris, une convention de location de salle afin d'organiser une répétition dans la salle Berlioz, le 20 octobre 2024 de 10h00 à 18h00. pour un montant de 312 € € TTC (trois-cent-quatre-douze euro). L'Association réglera aussi 11,02 € TTC (onze euros et deux centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue,

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12541H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024